

CANADIAN PREFERENCE LEAGUE

Sous cette désignation, il vient de se fonder une union dont le but est, comme le dit une circulaire que nous avons sous les yeux, de secouer l'apathie d'un grand nombre de canadiens à seconder les institutions du pays et à donner la préférence aux produits et aux articles fabriqués du Canada.

Le *Prix Courant* prêche depuis trop longtemps la même cause pour ne pas donner son appui le plus large à la Ligue qui vient de se former et qui compte parmi ses promoteurs et ses adeptes des personnalités marquantes des différentes parties du Canada.

Pour faire partie de cette Ligue, il n'est exigé aucune contribution en argent, bien que toute contribution volontaire sera acceptée avec reconnaissance et employée au développement de la Ligue.

Tout ce qu'on demande aux membres désireux de faire partie de la Ligue est de signer un engagement dont nous traduisons le texte.

" Je m'associe à la Ligue de Préférence Canadienne et comme l'un de ses membres, je m'engage à donner la préférence dans mes achats aux produits de ce pays et à tous les articles de manufacture canadienne quand la qualité est égale et le prix n'est pas supérieur à ceux des produits ou articles manufacturés similaires de l'étranger.

" Je m'engage également à donner la préférence à la main-d'œuvre canadienne et aux Institutions d'Education et de Finances de ce pays."

Les dames peuvent faire partie de la Ligue où elles seront les bienvenues. Bien plus que les hommes elles achètent tout ce qui est d'usage dans un ménage et plus que les hommes elles peuvent mettre en pratique l'idée de préférence pour les produits et articles de provenance canadienne.

Est-il nécessaire d'insister sur l'importance du mouvement qui se dessine et sur les résultats qui peuvent en découler pour le développement de la production canadienne?

En 1902, il est entré au Canada, pour la consommation, des produits et articles manufacturés étrangers au montant de \$202,791,595. Il s'en faut de beaucoup que cette somme représente uniquement la valeur de matières premières ou de produits dont les similaires ne se trouvent pas ou ne se fabriquent pas au Canada. Le livre bleu du commerce et de la navigation est à ce point de vue très intéressant à consulter et s'il était établi d'une façon un peu plus pratique nous en tirerions immédiatement des données significatives.

Si nous pouvions diminuer de moitié, ou simplement d'un tiers, le chiffre des importations pour les objets et matières

de consommation, il resterait au pays de grosses sommes d'argent qui, tous les ans, vont enrichir d'autres contrées et fournir du travail à leurs ouvriers, travail que nous pourrions conserver pour nos propres ouvriers canadiens qui sont, il ne faut pas l'oublier des consommateurs. Plus ils auront de travail, plus aussi ils pourront acheter et consommer. Favorisons donc le travail des ouvriers canadiens, nous favoriserons en même temps l'écoulement des produits agricoles canadiens et coucourrons ainsi au développement de notre production, et de la richesse du Canada.

LES SYNDICATS EN ALLEMAGNE

D'après M. le Consul général de France à Stuttgart, l'opinion publique en Wurtemberg, comme dans le reste de l'Empire, commence à manifester de vives inquiétudes au sujet des agissements des nombreux syndicats qui se sont constitués en Allemagne depuis quelques années. A plusieurs reprises, on a signalé le fait que les marchandises fabriquées en Allemagne sont souvent livrées à l'étranger à un prix très inférieur à celui qu'elles coûtent à l'intérieur de l'Empire. On se plaît à citer notamment le cas de produits métallurgiques fabriqués en Westphalie, qui sont vendus en Hollande par un syndicat à des prix extrêmement bas, et que les détaillants allemands non affiliés ont intérêt à faire revenir des marchés néerlandais, le bénéfice des intermédiaires, les frais de transport et de douane, mettent la marchandise à un taux encore inférieur à celui que leur demandent les usines de fabrication, qui sont souvent à leur porte.

Un certain nombre de produits, même les plus communs, même les plus indispensables, comme le pétrole, le savon, le sucre, le charbon, le fer, etc., se trouvent ainsi monopolisés en partie et une campagne se dessine très nettement pour amener les gouvernements et le Reichstag à entraver par des dispositions législatives le fonctionnement de ces syndicats. Le ministre prussien du commerce, M. Moeller, ayant, ces jours-ci, reconnu, au sein de la commission du tarif, que les syndicats avaient commis des abus, on se fonde sur cette déclaration toute nouvelle dans la bouche d'un membre du gouvernement et on croit pouvoir escompter une intervention prochaine des pouvoirs publics.

Il est indéniable que les syndicats ont puissamment servi la cause de l'exportation allemande. En livrant sur les marchés extérieurs des marchandises à un prix très bas contre lequel la concurrence étrangère se trouvait dans l'impossibilité de lutter, ces associations ont contribué à maintenir aux produits allemands leur situation sur les principaux

marchés du monde et à sauvegarder leurs débouchés, en dépit de la crise industrielle qui sévit dans l'Empire. Mais cet état de choses favorable à l'exportation n'a pu être créé et maintenu qu'au prix de sacrifices considérables qui ont été réclamés aux consommateurs du pays même et, comme il était à prévoir, ceux-ci s'insurgent aujourd'hui contre l'injustice du procédé. Une série de protestations s'est déjà produite de la part des Chambres de Commerce et des fabricants et commerçants lésés. Certains négociants, très effrayés, commencent çà et là à s'associer pour résister aux exigences des syndicats. Le Consul mentionne, comme se trouvant dans sa circonscription, les vendeurs de pétrole de l'arrondissement de Tübingen, qui viennent de prendre l'engagement de ne s'adresser à aucun syndicat d'aucune sorte. La presse de Stuttgart, en commentant cette initiative, exhorte les commerçants en d'autres denrées à suivre l'exemple donné à Tübingen et à se lier par de semblables résolutions avant qu'ils ne se trouvent en présence d'une main mise complète de la part des syndicats.

La bizarrerie de la situation amenée par les agissements des syndicats et qui met aujourd'hui ceux-ci dans la nécessité de sacrifier soit les consommateurs locaux soit le commerce d'exportation est un des caractères les plus intéressants de la crise économique actuelle de l'Allemagne. Il sera curieux de voir dans quelle mesure les gouvernements auront égard aux plaintes du public, mais la crainte de nuire aux exportations et de porter atteinte à une prépondérance sur les marchés extérieurs si chèrement acquise constitue pour les syndicats un argument et un avantage dont ils connaissent toute la valeur et sur lequel ils ont raison de compter. Il y a trop d'intérêts supérieurs attachés au mouvement des exportations pour qu'on ne fasse pas à cette branche de l'activité allemande tous les sacrifices nécessaires. Et il semble bien que, dans l'état d'esprit où se trouve aujourd'hui le monde des affaires en Allemagne, tout ce qui pourrait être considéré comme un recul sur ce terrain sera évité jusqu'à la dernière extrémité.

AUX MAISONS D'EXPORTATION

M. J. Isenbaert, chef de Bureau de "The Belgo-Canadian Pulp Co", demande la représentation pour la France de produits canadiens.

M. Isenbaert quittera le Canada dans le courant de janvier pour aller fixer sa résidence à Paris.

Correspondance anglaise ou française. Expérience commerciale et références de premier ordre.

Adresse: M. J. Isenbaert, c/o Belgo-Canadian Pulp Co., Shawenegan Falls, P. Q.